

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****GLASSBONES GRANULES****Substitut osseux synthétique****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 24 octobre 2023**

Faisant suite à l'examen du 24 octobre 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 24 octobre 2023.

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société NORAKER informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de GLASSBONES GRANULES détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3145302	GLASSBONES GRANULES	GB004.05/05-U
		GB004.05/1-U

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif